

Compte rendu de la séance du mardi 09 novembre 2021

Président : ROUX-BERNARD Gaetan

Secrétaire : DOBREMEZ Isabelle

Présents :

M. Gaetan ROUX-BERNARD, Mme Patricia PRELLE, M. Cédric NIEVOLLET, M. Jérôme CARLIN, Mme Isabelle DOBREMEZ, Mme Delphine MONNET, M. Didier CHANRON, M. Raphaël DA SILVA, M. Maxime FAYARD, M. Sébastien ZUCHELLI

Excusés :

Absents :

Représentés :

Ouverture de la séance :

1. Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer
 2. Mme Isabelle DOBREMEZ est désignée secrétaire de séance.
 3. Le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal du 14 septembre 2021.
- Approuvé à l'unanimité.**

Mme Chloé BOUCHAYER présente sa démission au conseil pour raisons personnelles, celle-ci est acceptée par M. le Maire et prend effet immédiatement. Elle sera transmise aux services du Préfet de l'Isère. Mme Delphine MONNET remplace Chloé BOUCHAYER dans la commission communale communication.

Ordre du jour:

- Délibérations diverses
- Présentation du lancement du PLUi
- Point RH
- Comptes rendus des commissions communales
- Comptes rendus des commissions intercommunales
- Points divers

Délibérations du conseil :

Délibération modification des statuts syndicat scolaire (DE 2021 020)

Vu les statuts du syndicat scolaire intercommunal au 1er janvier 2021,

Vu le règlement intérieur annexé aux statuts ;

Par délibération du 17 juin 2021, le syndicat scolaire intercommunal Cras/Morette/Chantesse/Vatillieu/Notre Dame de l'Osier a modifié :

- La constitution du syndicat
- le siège et bureau administratif
- Les compétences du syndicat
- La durée du syndicat
- La dissolution
- Les conditions de représentativité au syndicat
- La composition du bureau du syndicat
- L'administration et fonctionnement du Conseil Syndical
- Le budget du syndicat
- Les autres dispositions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord la modification des statuts du syndicat scolaire intercommunal.

Convention de mise à disposition personnel syndicat scolaire (DE 2021 021)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Pour pallier à l'absence de l'agent communal en charge de l'entretien des locaux et de la restauration scolaire, M. le Maire a demandé au syndicat scolaire intercommunal de mettre un agent à disposition de la commune pour un temps de travail de 10 heures par semaine.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du syndicat scolaire intercommunal au profit de la commune.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (DE 2021 022)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil décide ;

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Contrat de prévoyance CIGAC (DE 2021 023)

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance du personnel des collectivités (CIGAC Groupama) arrive à échéance au 31.12.2021 et propose son renouvellement avec les mêmes garanties et franchises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'assurance.

Approbation de la convention de partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis (DE 2021 024)

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, et l'article D.521-12 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2106-12-06-00 en date du 6 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère,

VU la délibération n° 2021-07-49 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant le Plan Educatif de Territoire Intercommunal

VU la délibération n° 2021-07-50 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant la Charte Qualité Plan Mercredis,

VU la délibération n° 2021-07-51 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant la convention cadre de partenariat avec les communes pour les accueils de loisirs périscolaires les mercredis,

Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse », la communauté de communes organise sur le territoire intercommunal met à disposition des communes l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire jointe en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire conformément au projet joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Contrat DECALOG (DE 2021 025)

Le contrat (Maintenance et hébergement des logiciels) DECALOG arrive à échéance à la fin de l'année. Il s'agit du site d'applications hébergées pour les logiciels de la bibliothèque.

M. le Maire propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01.01.2022.

Le montant annuel est de 117.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de renouveler le contrat
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de renouvellement.

Subvention travaux de mise en sécurité des voiries communales (DE 2021 026)

La commune souhaite dans le cadre des plans de relance liés à la crise sanitaire, participer activement à l'économie à l'échelle de notre petite commune.

Aussi, à l'occasion des travaux de mise en sécurité des voiries communales, deux dossiers de demandes de subventions seront réalisés pour le Territoire et la Région.

Descriptif :

Pose de glissière de sécurité, balayage de chaussée, engravures et couche d'accrochage sur les routes de Chalamand et des coteaux.

Le coût total du projet s'élève à 85 638.70 € HT et seront imputés au compte 213 du budget de la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprise ces travaux nécessaire pour assurer la sécurité des habitants.

Il sollicite également du Territoire et de la Région une subvention aussi élevée que possible afin de financer une partie de la dépense.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépenses	
Montant des travaux	85 638.70 € HT
Recettes	
Subvention Territoire (52%)	44 000.00 €
Subvention Région (28%)	24 000.00 €
Autofinancement	17 638.70 €
TOTAL	85 638.70 €

Point RH :

M. le Maire souhaite la création d'une commission RH afin d'évoquer les différentes actions à mettre en place pour les employés communaux. Une première réunion de travail est prévue le 23/11/2021 et pour ordre du jour :

- Le régime indemnitaire RIFSEEP,
- La circulaire de durée annuelle de travail,
- Les lignes directives de gestion.

Présentation du PLUi :

Le conseil municipal de la commune a voté pour la mise en place du PLUi en 2020. Les communes ont été divisées par groupe de travail ayant une configuration similaire et chaque commune est représentée par 2 élus.

M. le Maire informe l'assemblée que la société civile sera informée par le biais de réunions publiques et l'invite à participer activement afin de pouvoir formuler ses observations.

La durée d'élaboration du PLUi est à l'échelle du mandat.

Comptes-rendus des commissions intercommunales :

SMVIC

Réseau bibliothèque le 16/09/2021 :

Présentation des différentes manifestations et intervenants dans les médiathèques du réseau. La médiathèque de Vinay devrait déménager dans l'ancienne caserne de pompiers.

Commission petite enfance du 14/10/2021 :

Création d'un centre de loisirs sur St Quentin sur Isère ainsi qu'une micro-crèche sur Polienas. Les repas pour la petite enfance sont désormais faits à la cuisine centrale du Département, à Chatte. Cette dernière alimente également les cantines du collège de Vinay, St Marcellin et Pont en Royans.

Commission agriculture le 28/10/2021 :

Des groupes de travail ont été mis en place afin d'aider et soutenir la production locale.

Conseil communautaire du 30/10/2021 :

Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations). Budget annuel de 500 K€ pour les travaux sur les rivières de notre territoire SMVIC.

Le financement de cette compétence est imputé sur le budget général. Une réflexion est portée pour le prélèvement éventuel sur la taxe locative (Taxe Foncière). Une colonne spécifique est déjà prévue sur la feuille d'imposition de tous les contribuables.

TE38

Comité territorial du 14/10/2021 :

Le TE38 propose de faire, moyennant une participation de la commune à anticiper sur le budget 2022, un bilan d'énergie sur les bâtiments et les éclairages publics. Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

Conseil d'école du 18/10/2021 :

Point sur la rentrée scolaire et les effectifs. L'enseignante a tenu à remercier la commune de Vatilieu pour l'achat des tablettes numériques.

Comptes-rendus des commissions communales :

Commission urbanisme :

Point sur les dossiers en cours.

Commission bâtiments :

M. le Maire propose de réunir la commission bâtiments afin d'évoquer des travaux d'aménagement et de rénovation de l'école.

Les travaux de menuiserie sur le bâtiment communal devraient commencer le 25/11/2021.

Les travaux sur le monument aux morts ont été faits.

Commission cimetièrre :

La réunion de constats d'abandon de certaines concessions est fixée au samedi 20 novembre à 11h00 : un affichage a été fait en mairie et au cimetière et une information a été faite à l'ensemble de la population.

Commission Symposium :

Réunion prévue pour commencer l'état des lieux.

Points divers

- Rencontre avec le sénateur André VALLINI en mairie le 6/11/2021 pour rendre compte de sa mission au Sénat.
- Affouage : réunion le 19/11/2021 à 13h30 avec les garants et à 15h30 avec l'agent de l'ONF et les 5 candidats pour le lancement de cette opération.
- Colis des ainés : le repas des ainés ne pourra pas se tenir compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il est proposé de reconduire un colis distribué pour nos ainés.
- Rappel commémoration du 11/11/2021 à 11h départ de la mairie.

Fin de séance à 22h15

